



COMMUNE DE
PEYZIEUX-SUR-SAÔNE
01140

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE NUMERO 06-2025

Séance du 15 septembre 2025 à 19 heures 45 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents :

Mme BREVET Valérie, M. COTTEY Romain, Mme DESCOURS Christine, M. DUBOST Fabrice, Mme GAILLETON Sophie, Mme GINOUX Céline, M. KANDZIORA Frédéric, M. LECOUFFE Mehdi, M. PAGNON Jérémie, M. RICHARD Franck, Mme THIVOLLE Marie Monique, M. VILLERMET Thomas

Procuration(s) :

Mme MICHIEL Christiane donne pouvoir à M. KANDZIORA Frédéric

Absent(s) :

M. BAUER Franck, Mme BOSSUYT Julie

Excusé(s) :

Mme MICHIEL Christiane

Secrétaire de séance : Mme GINOUX Céline

Président de séance : Mme THIVOLLE Marie Monique

1 - Approbation du procès-verbal 05-2025 du 21 juillet 2025

Madame Marie Monique THIVOLLE demande l'approbation du procès-verbal numéro 05-2025 du 21 juillet 2025. Le procès-verbal n'appelant aucune objection est approuvé à l'unanimité.

2 - Délibération : Approbation des devis de l'entreprise Cartillier pour le busage des fossés et la mise en place d'un grillage vers le tri sélectif

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Romain COTTEY afin de présenter les devis de l'entreprise CARTILLIER concernant :

- la pose d'un grillage vers le tri sélectif situé en bas de la route du Beaujolais
- le busage de fossés

La pose d'un grillage est nécessaire afin de mettre un terme aux dépôts sauvages récurrents dans le fossé situé à l'arrière des bennes. Le devis porte sur un grillage rigide d'une hauteur de 1.80 m sur une longueur totale de 17.50 mètres. Le montant du devis est de 2 919.00 € TTC.

Le busage concerne trois portions de fossés situés route de Simandre entre le carrefour de la route du Repos et jusqu'à l'impasse des Lilas

Les travaux consistent au curage du fossé, à la pose et fourniture de tuyaux ECOPAL et création de deux regards avec grille par fossé.

Le montant du devis total est de 8 382.75 € HT, 10 059.30 € TTC dont :

- fossé 1 d'une longueur de 14.50 mètres : 1 908.75 € HT, 2 290.50 € TTC
- fossé 2 d'une longueur de 16 mètres : 2 208.00 € HT, 2 649.60 € TTC
- fossé 3 d'une longueur de 37 mètres : 4 266.00 € HT, 5 119.20 € TTC

Madame le maire indique qu'une décision modificative budgétaire sera nécessaire. Elle demande au conseil d'approuver ces devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le devis concernant la pose d'un grillage pour un montant de 2 919.00 € TTC
- Approuve le devis pour le busage des fossés d'un montant de 10 059.30 €
- Autorise Madame le maire à signer ces devis et tout autre document relatif à cette affaire.
- Dit qu'une modification budgétaire sera nécessaire pour inscrire les crédits nécessaires.

3 - Délibération : Choix de l'offre informatique pour le changement du poste du secrétariat

Madame le maire informe le conseil municipal de la nécessité de changer le poste informatique du secrétariat de mairie. En effet, à compter d'octobre 2025 le système d'exploitation Windows 10 ne bénéficiera plus de mise à jour de sécurité. La capacité de stockage de l'ordinateur actuelle ne permet pas l'installation de Windows 11.

Par ailleurs, il est important d'acquérir un ordinateur portable (projection en réunion, formation etc...)

Des devis ont été sollicités auprès des entreprises suivantes : LBI, Rex Rotary et MBI.

Il a été demandé deux devis différents :

- pour l'acquisition d'une poste fixe et d'un PC Portable avec les licences pour chaque poste
- pour l'acquisition d'un PC portable avec station d'accueil (le PC faisant office de poste fixe). Cette solution permet d'avoir une seule licence de pack office.

Chaque devis propose l'achat du matériel ou une solution de location.

Madame le maire présente les trois propositions et demande au conseil municipal de se prononcer

- sur le choix de l'entreprise et du matériel
- sur le choix de l'achat ou de la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte le devis de l'entreprise LBI pour un montant de 1509.00 €HT, 1810.80 €TTC comprenant l'achat d'un ordinateur portable, d'une station d'accueil, une licence Microsoft Office 2024, une extension de garantie, le forfait remplacement du poste de travail et le nettoyage et la réaffectation du poste existant.
- Autorise Madame le maire à signer le devis et tout autre document relatif à cette affaire.

4 - Délibération : Décision modificative numéro 1

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réajuster le budget pour intégrer de nouvelles dépenses d'investissement et notamment la voirie, le poste informatique et le renouvellement des chaises du local.

Vu la délibération numéro 2025-25 de cette même séance portant approbation de devis de voirie,

Vu la délibération numéro 2025-26 portant l'acquisition d'un nouveau poste informatique.

Considérant que l'opération d'électrification du portail du local technique ne sera pas possible techniquement,

Madame le Maire propose la délibération modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
204182 (204) : Bâtiments et installations	-2 400,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	5 725,00
2051 (20) : Concessions et droits similaires	1 428,00	1322 (13) : Régions	2 632,00
2131 (21) : Bâtiments publics	126,00	1323 (13) : Départements	238,00
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aménagements des constr.	-4 800,00	13251 (13) : GFP de rattachement	-3 006,00
2151 (21) : Réseaux de voirie	6 500,00	13361 (13) : Dotation d'équipement des territoires ruraux	-3 816,00
2184 (21) : Matériel de bureau et mobilier	8 200,00	13461 (13) : Dotation d'équipement des territoires ruraux	8 431,00
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	1 150,00		
Total dépenses :	10 204,00	Total recettes :	10 204,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	5 725,00		
615231 (011) : Voiries	-5 905,00		
739211 (014) : Attributions de compensation	180,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total Dépenses	10 204,00	Total Recettes	10 204,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modificative.

5 - Délibération Déclassement d'un terrain du domaine public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

CONSIDERANT que le bien communal sis rue du Carteron Bozet, cadastré A617 était à l'usage Terrain de boules
CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où il n'y a plus d'aménagement permettant l'utilisation ci-dessus,

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la désaffectation du bien sis rue du Carteron Bozet, cadastré A617

DECIDE du déclassement du bien sis rue du Carteron Bozet, cadastré A617 du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

6 - Questions diverses

Travaux :

- Elagage en cours et la tonte continue.
- Remerciements aux personnes qui se sont occupées de l'arrosage au mois d'août.
- La table de ping-pong et les jeux du square ont été installés au mois de juillet.
- La société SOCAFL doit intervenir pour la réfection des voiries Chemin des Creuses et Chemin des Allemagnes.
- Madame le maire informe que le moteur de la VMC de la mairie est hors service ; il sera changé lundi 22 septembre 2025.

Incivilités :

- Il y a eu de nouveaux tags au lavoir.
- Des ordures ménagères ont été déposées dans les anciens emplacements des poubelles de l'impasse des Lilas.
- Le pare-brise du tracteur a été cassé par un projectile.

Interventions :

- Les pompiers sont intervenus au mois d'août pour un chat tombé dans un puits dans une propriété privée. Frédéric KANDZIORA a été mobilisé une partie de la nuit pour accompagner les pompiers. Une brigade spécialisée a été déplacée de Bellegarde. Madame Céline GINOUX estime que le coût du déplacement devrait être pris en charge par le propriétaire du puits. Il est rappelé que les puits et point d'eau doivent être sécurisés.
- Le samedi 30 août a eu lieu la cérémonie à la stèle Jean-Marie SERTHELON.

Département :

- Madame le Maire donne lecture du rapport du département concernant le réaménagement du cours d'eau en bas de la RD 75d suite à la réunion du 26 juin 2025. Madame le Maire rappelle que la demande est de sécuriser le virage en bas de la descente. Une solution est envisagée consistant à dériver le cours d'eau sans caissons végétalisés et remplacement du dalot communal (appartenant à la commune de Mogneneins) et donc avec une demande de participation à la commune de Mogneneins. Les élus de Peyzieux-sur-Saône présents ont demandé le busage de ce cours ; solution non envisageable pour le département et le syndicat de rivière. En attendant ce virage reste dangereux, et bien que n'étant pas sur la commune les habitants de Peyzieux-sur-Saône sont fortement impactés.

Projet centrale photovoltaïque

- Madame le maire a reçu une invitation pour assister à une réunion de présentation d'un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Taponas. Etant absente, des renseignements ont été demandés auprès de la société. Il s'agit d'un champ photovoltaïque au sol sur 6 ha. Romain COTTEY a pris contact avec eux ; un mail leur a été envoyé leur exposant le projet de la commune de Peyzieux-sur-Saône afin qu'il puisse nous présenter une éventuelle proposition. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Communauté de communes : Dans le cadre du programme LEADER 2023-2027 (soutien au développement des territoires ruraux, des appels à projets sont en cours. Le dépôt de projet est possible jusqu'au 31 décembre 2025.

SIVOS : la rentrée scolaire s'est bien passée. Une nouvelle secrétaire a été recrutée pour remplacer l'actuelle qui arrête le 1^{er} octobre.

Ambroisie : Madame le Maire fait part d'un courrier de Monsieur Nicolas GRANGE dont des parcelles sont concernées par l'ambroisie trifide. Il ne peut planter de culture de printemps et ne peut plus implanter de culture d'automne au vu du cycle de rotation des cultures ; il demande une dérogation ou une autre solution.

Monsieur Romain COTTEY indique que d'autres exploitations rencontrent la même problématique.

CCAS :

- Madame le Maire rappelle que l'association L'Aire Aérée organise une porte ouverte le lundi 22 septembre 2025 au local afin de faire découvrir leurs ateliers aux habitants de plus de 62 ans.
- Le CCAS sera convoqué pour préparer le Repas des Aînés.

Les Journées européennes du patrimoine : Comme chaque année l'Eglise sera ouverte le samedi 20 septembre de 15 heures à 18 heures et le dimanche 21 de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures.

Divers :

- Madame le maire rappelle que les verres sont à ranger depuis le mois de juin.
- L'archivage doit débuter courant septembre ; il convient de les relancer.
- Il reste le devis pour la remise aux normes électriques à effectuer.
- Afin de réaliser certains achats en ligne, les élus demandent la création d'un compte AMAZON.
- Christine DESCOURS rappelle qu'il faut s'occuper du massif devant la mairie. De plus il faut prévoir le fleurissement pour le 11 novembre. La commission fleurissement sera convoquée.

Fait à Peyzieux-sur-Saône

La secrétaire de séance,

Céline GINOUX



Le Maire

Marie Monique THIVOLLE

